

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Était absente : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, en raison d'un confinement dû à la pandémie de la COVID-19.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire.

RÉSOLUTION No 223-2020

NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, ne peut se présenter en personne à la séance du conseil, en raison d'un confinement dû à la pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Karine Marois, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance du conseil. Mme Marois assiste à la présente séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 224-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 225-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 JUIN 2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 juin 2020 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 226-2020

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

comptes payés de juin 2020 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 juin 2020, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de juin 2020 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 juin 2020 et les comptes à payer de juin 2020 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2020 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 juin 2020 du chèque # 13 765 au chèque # 13 782 pour un montant total de 53 792.36\$
- Comptes payés en juin 2020 par Accès D Affaires au montant de 30 945.86\$
- Comptes à payer de juin 2020 du chèque # 13 783 au chèque # 13 843 pour un montant total de 226 872.00\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h33 à 19h59)

RAPPORT DU MAIRE

M. Marc Corriveau, Maire, fait la lecture du « Rapport du Maire ». La Municipalité de Saint-Thomas va prévoir une période de quinze (15) jours suivant la publication du rapport du Maire sur le site internet de la Municipalité où les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

RÉSOLUTION No 227-2020

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES ESTIVALES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la Mairie du 20 juillet 2020 au 31 juillet 2020 inclusivement pour les vacances estivales.

RÉSOLUTION No 228-2020

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2020

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour l'audit 2020 selon le cahier des charges pour un montant de 17 535.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 229-2020

MANDATER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À NÉGOCIER LES CONTRATS DES TROIS (3) DIRECTEURS DE SERVICES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire trésorière, à négocier les trois (3) contrats de travail (2020-2024) des directeurs

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

de services soit Mme Karine Marois, directrice des loisirs, M. Nicolas Carrier, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, et M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

RÉSOLUTION No 230-2020

MANDATER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET M. ANDRÉ CHAMPAGNE, MAIRE SUPPLÉANT, À NÉGOCIER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate M. Marc Corriveau, Maire, et M. André Champagne, Maire suppléant, pour négocier le contrat de travail (2020-2024) de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION No 231-2020

RETENUE FINALE À PAYER À EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE (PHASE 1)

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la retenue finale à Excavation Normand Majeau Inc. pour les travaux de réfection d'une partie du rang de la Grande-Chaloupe (phase 1), au montant de 32 611.50\$ plus taxes, tel que recommandé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

RÉSOLUTION No 232-2020

FACTURE À PAYER À PAVAGE JD INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE – PHASE 2 (DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2)

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif no 2, au montant de 469,298.22\$ taxes incluses, à Pavage JD Inc. à titre de décompte progressif no 2 pour la réfection d'une partie du rang de la Grande-Chaloupe tel que recommandé par Monsieur Pierre Désy, directeur des travaux publics. Un montant de 150,000\$ provenant du Fonds des carrières et sablières servira à payer la facture et le solde de 319,298.22\$ proviendra du compte 03 310 00 721.

RÉSOLUTION No 233-2020

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. PASCAL DESROCHERS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la lettre de démission de M. Pascal Desrochers, journalier-chauffeur et opérateur, qui est effective depuis le 30 juin 2020. La Municipalité de Saint-Thomas tient à remercier M. Desrochers pour ses loyaux services depuis six (6) ans.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

RÉSOLUTION No 234-2020

OFFRE D'EMPLOI – VOIRIE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas affiche aux endroits appropriés et dans le journal local une offre d'emploi pour un « Journalier, chauffeur et opérateur » à titre de surnuméraire à temps complet avec possibilité de permanence.

RÉSOLUTION No 235-2020

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CONCOURS DE « JOURNALIER, CHAUFFEUR ET OPÉRATEUR »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Marc Corriveau, Maire, M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Karine Marois, en substitut, directrice du service des loisirs, membres du comité de sélection pour le concours de « Journalier, chauffeur et opérateur ».

RÉSOLUTION No 236-2020

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RALENTISSEUR DE VITESSE FACE AU PARC HENRI-MONDOR

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas installera des bollards en face ou près du parc Henri-Mondor ainsi que l'indicateur de vitesse.

DEMANDE DE FERME L.-M.-DRAINVILLE ET FILS INC.

La demande fut déposée à la table du conseil et le ponceau du chemin Madon fut débloqué mercredi le 1^{er} juillet 2020.

RÉSOLUTION No 237-2020

DEMANDE DE LES FERMES M.V.G. INC. – TRAVERSES DE CANALISATION POUR IRRIGATION

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Les Fermes M.V.G. Inc. à effectuer les traverses de canalisation pour l'irrigation tel que décrit sur sa demande. Les travaux doivent être effectués selon les règles de l'art.

RÉSOLUTION No 238-2020

APPLICATION DU RCI

Attendu la résolution no. 318-2019 pour l'embauche de M. Nicolas Carrier au poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu la résolution no. 143-2020 pour modifier la résolution no. 318-2019 concernant l'embauche de M. Nicolas Carrier au poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Attendu que la Municipalité avait alors statué sur les fonctions du directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le règlement de contrôle intérimaire no. 389 2015 relatif à la zone agricole sur le territoire de la MRC de Joliette ;

Attendu que l'article 3.1 du règlement de contrôle intérimaire stipule que chacune des municipalités et villes membres de la MRC a l'obligation de nommer, par résolution, le ou les fonctionnaires désignés aux fins d'application du présent règlement.

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas :

Que M. Nicolas Carrier, à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, soit autorisé de façon générale à voir à l'application du règlement de contrôle intérimaire ci-haut mentionné, à procéder à l'émission des différents permis et certificats d'autorisation et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant tel que prévu à ces mêmes règlements.

Qu'advenant toute vacance du poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement, les fonctions et responsabilités soient assumées par le directeur des travaux publics.

RÉSOLUTION No 239-2020

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 3.63-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993

ATTENDU qu'en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la Municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité, lors de la réunion du 10 février 2020, de modifier certaines dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 40-1 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 ;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 3.63-1993 en date du 2 mars 2020 ;

ATTENDU l'avis défavorable de la MRC de Joliette, en vertu des dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé qui entrera en vigueur au mois d'avril 2020 ;

ATTENDU les modifications apportées au premier projet de règlement en conformité aux recommandations de la MRC de Joliette ;

ATTENDU la suspension des procédures d'adoption du second projet de règlement en raison de la crise sanitaire en date du 6 avril 2020 ;

ATTENDU la relance du processus d'adoption du projet de règlement en date du 1^{er} juin 2020 ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

ATTENDU que le conseil municipal peut remplacer l'assemblée publique de consultation normalement prévue par la Loi par une consultation écrite de quinze (15) jours annoncée préalablement par un avis public ;

ATTENDU qu'un avis public pour la consultation écrite a été publié en date du 10 juin 2020 ;

ATTENDU que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, n'a reçu aucun commentaire écrit sur le projet de règlement ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 3.63-1993 en date du 6 juillet 2020 ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas

QUE LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 3.63-1993 SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 40-1

La grille des usages et normes afférente à la zone 40-1 est modifiée de la façon suivante.

1° Par l'ajout, sous la rubrique « IDENTIFICATION DES USAGES AUTORISÉS », de la mention suivante :

« 2000 – 2100 – 2110 – 441 Gestion de travaux de construction ».

2° Par le retrait, sous la rubrique « IDENTIFICATION DES USAGES AUTORISÉS », des mentions suivantes :

« 2000 – 2500 – 2520 – Garage d'entretien et de réparation »;

« 2000 – 2500 – 2530 – Atelier de débosselage ».

3° Par l'ajout de la rubrique « NORMES PARTICULIÈRES » et de la mention suivante :

« Malgré toute autre disposition particulière au présent règlement, il est interdit pour les usages commerciaux tout type d'entreposage extérieur, incluant l'entreposage de remorque commerciale, de machinerie, d'équipement et de matériaux de construction. »

La grille des usages et normes modifiée est jointe en annexe A.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Karine Marois
secrétaire d'assemblée

RÉSOLUTION No 240-2020

DON À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer.

RÉSOLUTION No 241-2020

DEMANDE DE MME SUZANNE BERGERON – COUCHES LAVABLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100\$ à Mme Suzanne Bergeron demeurant au 1102, Route 158, pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu les copies des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

RÉSOLUTION No 242-2020

APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

Attendu que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

Attendu que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

Attendu que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100.00\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Aucune demande déposée à la table du conseil par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

RÉSOLUTION No 243-2020

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. MATHIEU PERREAULT

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la lettre de démission de M. Mathieu Perreault, surnuméraire à la voirie, qui est effective depuis le 2 juillet 2020. La Municipalité de Saint-Thomas tient à remercier M. Perreault pour ses loyaux services.

RÉSOLUTION No 244-2020

OFFRE DE SERVICE DE LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Les Entreprises B. Champagne inc. pour la réparation de la pompe d'égout, au montant de 7100 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le surplus libre non affecté.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h16 à 20h26)

RÉSOLUTION No 245-2019

PROLONGER LA PÉRIODE DE QUESTION

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prolonge la période de questions.

RÉSOLUTION No 246-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h27.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Karine Marois
Secrétaire d'assemblée